

## **Rapport du Président**

Séance publique  
du lundi 10 février 2025  
**N° CD-2025-1-8-3**  
**N° applicatif 10504**

### **8<sup>ème</sup> Commission**

Commission Efficacité et sobriété financière

### **Direction**

Direction des finances

### **Service consulté**

## **ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025 DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE**

Résumé : Depuis sa création au 1er janvier 2021, la Collectivité européenne d'Alsace a investi près de 8 Mds € pour répondre aux besoins des Alsaciennes et des Alsaciens, de se chauffer, se loger, s'alimenter, se vêtir, se soigner, s'éduquer, se cultiver, se divertir, se déplacer, tout en veillant à inscrire son action en proximité avec les citoyens et les territoires.

La Collectivité européenne d'Alsace a ainsi su démontrer sa capacité à répondre aux nombreux défis posés par les crises sanitaire, énergétique, climatique, à un niveau d'inflation historique, et désormais à une crise des finances publiques.

Depuis 2021, la collectivité s'est vue imposer +300 M€ de dépenses par l'Etat non compensées (Segur pour tous, loi Taquet, revalorisations successives du RSA, dégel des points d'indices, ...). En parallèle, les produits issus des DMTO ont diminué de -120 M€ en 3 ans, et la fraction de TVA est quasiment atone (+0,8% entre 2023 et 2024, alors que la loi de finances pour 2024 prévoyait +4,5%). Dans ce contexte financier déjà fortement contraint, et dégradé du fait de cet effet ciseaux, une probable participation de notre collectivité au redressement des finances publiques est à prévoir.

Alors que les besoins sociaux sont croissants, que l'économie nationale et locale connaissent un ralentissement et que nos collectivités doivent répondre à des défis sociétaux pour l'avenir (mur du vieillissement, transitions énergétiques, éducation, santé), la Collectivité européenne d'Alsace entend préserver sa capacité d'action pour protéger les Alsaciens et les territoires.

Fidèle à son principe d'une gestion rigoureuse de la dépense publique, la

Collectivité européenne d'Alsace a ainsi engagé un plan de maîtrise budgétaire avec une double volonté :

- Interroger son fonctionnement propre et les compétences non obligatoires pour être en capacité de maintenir ses capacités à agir et mettre en œuvre ses priorités politiques ;

- Sanctuariser les dépenses en direction de la protection de nos publics prioritaires, à savoir nos aînés, l'enfance en danger, la jeunesse et la famille, les personnes en situation de vulnérabilité et répondre à nos enjeux de société que sont le financement des transitions énergétiques et environnementales, le soutien aux EHPAD pour les sauver de la faillite ou encore l'accompagnement vers l'emploi.

En ayant su préserver ses capacités financières grâce à une gestion budgétaire prudente et maîtrisée, rappelons que l'encours de dette a diminué depuis sa création (-268 M€), la Collectivité européenne d'Alsace peut choisir d'intensifier son effort budgétaire vers ses priorités politiques :

- Protéger les plus vulnérables de nos concitoyens, à savoir les enfants en danger et nos aînés. Depuis sa création, la Collectivité européenne d'Alsace a consacré plus d'1 Md € à la protection de l'enfance. Des projets ambitieux de réhabilitation ou construction de foyers sont à l'œuvre pour répondre à l'urgence de placements des enfants pour une programmation totale de 54,3 M€. Le Foyer de l'Enfance à Strasbourg fait ainsi l'objet d'un projet de réhabilitation (30,7 M€) avec un démarrage des travaux en 2024, afin d'accueillir les enfants placés dans les meilleures conditions de réussite dans la vie. La collectivité s'investit aussi pour sauver les EHPAD de la faillite à travers la mise en place de la tarification différenciée dès 2023 et l'augmentation de +14% du taux directeur depuis 2021, la création d'un fonds d'urgence à destination des EHPAD ayant des problèmes de trésorerie important (3 M€ en 2024) et le versement de 6 mois de la dotation du prix de journée par avance (38 M€ en 2024). Par ailleurs, la Collectivité a fait le choix d'une stratégie habitat qui porte un axe fort d'adaptation du logement des personnes en perte d'autonomie, afin de leur permettre de rester à domicile le plus longtemps possible (5 560 logements publics et privés adaptés en 2029).

- Accompagner les transformations de notre société en soutenant la jeunesse et la famille, et en accélérant la transition énergétique. Plus de 1 000 actions éducatives sont accompagnées chaque année, à travers le soutien aux sorties scolaires, la prévention des violences scolaires et du harcèlement, la lutte contre les discriminations, l'appropriation des valeurs républicaines et l'apprentissage de la citoyenneté. Par ailleurs, la collectivité s'inscrit dans l'innovation avec la création de nouveaux outils pédagogiques à destination de notre jeunesse dédiée à l'estime de soi, la lutte contre le harcèlement scolaire, la citoyenneté, les pratiques démocratiques, ... Sur le volet de la transition énergétique, la collectivité porte un objectif ambitieux de décarbonation à travers la réduction de besoins énergétiques de nos bâtiments, l'exploitation de nos ressources naturelles (bois et géothermie), le développement hydroélectrique de nos barrages ou encore la production électrique via notre programme photovoltaïque. Une SEM Energies Renouvelables est en préfiguration pour accompagner le développement des énergies renouvelables en mix énergétique sur le réseau alsacien en lien avec les acteurs publics et économiques du territoire, et en complémentarité avec ses différents partenaires.

- Investir pour un territoire résilient et moderne à travers la réhabilitation et construction de nos collèges, l'organisation de la mobilité durable, l'innovation dans le domaine de la santé, la protection de l'environnement et l'adaptation de

l'habitat. La Collectivité européenne d'Alsace porte un plan d'investissement ambitieux de 630 M€ pour nos collègues publics avec un plan de rénovation et d'adaptation des établissements au changement climatique et de création des nouvelles places sur les territoires en forte croissance (Strasbourg et Mulhouse). Un chantier de reconstruction pour ériger le premier collège passif et 100% autonome d'Alsace sera livré en 2025 à Eckbolsheim pour un montant total de 23,3 M€. La Collectivité européenne d'Alsace investit également dans les infrastructures routières et la mobilité durable avec la réhabilitation et la construction d'itinéraires cyclables (1 783 km d'ici 2030), ou encore le déclassement de tronçons de routes départementales. La déviation de Châtenois dont l'ouverture a été inaugurée fin 2024 ou encore les travaux d'aménagement de 5A3F (70,9 M€) sont emblématiques de l'engagement de la collectivité pour un trafic plus fluide, plus sûr et des territoires plus attractifs. Un projet d'écotaxe a également été adopté à l'unanimité fin 2024, afin de taxer le trafic en transit en constante augmentation depuis plusieurs années sur nos routes, et ainsi lutter contre les nuisances induites (bruit, pollution, détérioration des routes, risques sécuritaires, ...). La recette générée par l'écotaxe sera intégralement consacrée aux infrastructures locales, en soutien à l'économie locale et à l'attractivité de l'Alsace. Une politique de l'habitat ambitieuse, s'articulant autour des enjeux de rénovation énergétique (12 000 logements en 6 ans), de développement d'une offre de logement en territoires (7 200 logements locatifs sociaux en 6 ans) fait l'objet d'un portage volontariste tout en se donnant les moyens d'imaginer la maison alsacienne du 21ème siècle. Notre politique santé adoptée en 2024 a vocation à lutter contre les déserts médicaux et à répondre aux défis du vieillissement en bonne santé. Il s'agit en effet d'un enjeu majeur d'équité et de solidarité territoriale à l'heure où les déserts médicaux se développent et où augmentent les inégalités de santé entre les Alsaciens.

- Accompagner les acteurs associatifs, institutionnels et locaux qui font vivre l'Alsace et nos territoires, notre vie associative, notre vie culturelle et sportive et notre vie économique. La Collectivité européenne d'Alsace est soucieuse d'agir en proximité avec les territoires, les Alsaciens et les agents de la collectivité. Ainsi le plan d'investissement prévoit la rénovation, le regroupement ou l'acquisition de nouveaux sites pour l'accueil social des publics de la collectivité. Au-delà de ces sites d'accueil fixes, la Collectivité va également au-devant des usagers, par exemple en matière de santé avec l'équipe mobile santé précarité, ou encore à travers les entretiens prénataux précoces réalisés par les sages-femmes avec les femmes enceintes. La collectivité fait aussi le choix de renforcer la cohésion sociale et l'engagement citoyen à travers l'élargissement à toute l'Alsace, en y allouant des moyens supplémentaires, du financement de la politique de la ville et des centres socioculturels. Pour développer des actions au plus près des territoires, en lien avec le bloc local, la collectivité poursuit la contractualisation engagée en 2023 (150 M€ pour 2023-2025). Le soutien au financement de la sécurité civile, incarnée fortement par nos sapeurs-pompiers, soumise à de nombreux défis est également un axe fort de travail de la Collectivité européenne d'Alsace, à travers l'augmentation de notre contribution de fonctionnement (+4,5%) pour protéger nos populations et nos forêts.

La Collectivité européenne d'Alsace entend porter l'exigence de réponse à la crise démocratique de nos institutions. Il s'agit d'être à l'écoute des besoins des Alsaciennes et des Alsaciens pour construire des réponses adaptées et de proximité. Ainsi l'année 2025 sera consacrée au renforcement de la démocratie participative (renouvellement du Conseil de développement) et de la célébration du bilinguisme. En effet, après la gastronomie alsacienne en 2023, le sport avec la participation à l'organisation des Jeux Olympiques en 2024, le bilinguisme sera mis à l'honneur en 2025 avec la création de l'Office Public de la langue régionale qui doit développer des actions hors du champ scolaire pour faire vivre la pratique

de l'alsacien.

Au final, la Collectivité européenne d'Alsace dispose de fondamentaux financiers solides malgré la perspective d'une participation à l'effort de redressement des finances publiques, avec un encours de dette en diminution par rapport à 2021 (520 M€ à fin 2024 contre 788 M€ à fin 2020), et un autofinancement qui permet de couvrir le remboursement du capital de la dette.

Ainsi, alors même que nos moyens financiers sont amoindris par la chute des produits issus des DMTO (-120 M€ par rapport il y a 3 ans) et une fraction de TVA dont la dynamique est quasiment atone, la Collectivité européenne d'Alsace est en capacité de protéger les Alsaciens, les territoires et ses agents, et de maintenir un projet d'investissement ambitieux pour la mandature.

Les annonces du gouvernement Barnier dans le cadre de la présentation du projet de loi de finances (PLF) pour 2025 prévoyaient une contribution des collectivités locales à hauteur de 5 Mds €, dont 2,2 Mds € pour les départements. La contribution de la Collectivité européenne d'Alsace était évaluée dans ce cadre à 56,1 M€.

En janvier 2025, dans son discours de politique générale, le nouveau Premier Ministre a annoncé que la contribution des collectivités locales serait revue à la baisse dans la nouvelle mouture du PLF pour 2025, à hauteur de 2,2 Mds €, dont 958 M€ pour les départements (estimations Département de France).

Ainsi, même si l'effort contributif de la Collectivité européenne d'Alsace devrait être moins élevé qu'initialement pressenti, le travail préparatoire du budget 2025 a permis de passer en revue nos politiques publiques, et de formuler des propositions pour définir nos projections budgétaires pour 2025 et les années suivantes.

Il a été décidé de porter l'effort d'économies budgétaires à l'interne d'abord, avant d'en imposer à nos partenaires, à notre réseau d'ingénierie ensuite, et à la ré-interrogation et refonte de certains de nos dispositifs ou de nos actions enfin, notamment sur le périmètre des compétences non obligatoires (sport, culture, attractivité).

En effet, le modèle économique des départements est par essence contraint du fait de sa dépendance à des recettes pro-cycliques et de la perte du levier fiscal. Ainsi les produits issus des DMTO ont diminué de -120 M€ en 3 ans, et la fraction de TVA est quasiment atone (+0,8% entre 2023 et 2024, alors que la loi de finances pour 2024 prévoyait +4,5%). Or ces 2 recettes représentent près de 70% des recettes de fonctionnement de la collectivité.

Par ailleurs, depuis 2021, la collectivité s'est vue imposer +300 M€ de dépenses par l'Etat non compensées (Segur pour tous, loi Taquet, revalorisations successives du RSA, dégel des points d'indices, ...).

Aussi et malgré le contexte contraint des finances publiques, le budget 2025 de la Collectivité européenne d'Alsace sera un budget ambitieux en augmentation (près de +40 M€ par rapport au BP 2024 en fonctionnement), protecteur des Alsaciens, des territoires et de ses agents, et recentré sur les priorités de la collectivité : nos aînés, la jeunesse et la famille, la cohésion sociale et territoriale pour favoriser le vivre ensemble et les transitions énergétiques et environnementales.

<b>1. Contexte économique international, national et local.....</b>	<b>7</b>
1.1. Une croissance limitée dans un contexte de tensions internationales.....	7
1.1.1. La croissance économique a fait preuve de résilience mais reste faible.....	7
1.1.2. La poursuite du desserrement monétaire de la Banque centrale européenne (BCE)	7
1.1.3. La participation des collectivités locales au redressement des finances publiques .....	8
1.1.4. Un plan de maîtrise budgétaire pour sécuriser l'avenir .....	9
1.2. La situation en Alsace .....	9
1.2.1. L'évolution démographique de nos publics prioritaires.....	9
1.2.2. Un ralentissement de l'économie alsacienne .....	10
1.2.3. Un taux de chômage en stabilité .....	11
<b>2. La Collectivité européenne d'Alsace prépare l'avenir.....</b>	<b>13</b>
2.1. Protéger les plus vulnérables .....	13
2.1.1. Agir pour la protection de l'enfance .....	13
2.1.2. Accompagner le vieillissement .....	14
2.2. Accompagner les transformations de notre société .....	15
2.2.1. Soutenir la jeunesse et les familles.....	15
2.2.2. Accélérer la transition énergétique .....	16
2.3. Investir pour un territoire résilient et moderne.....	17
2.3.1. Moderniser nos collèges .....	17
2.3.2. Soutenir la santé.....	18
2.3.3. Agir pour la biodiversité et la protection du climat .....	19
2.3.4. Favoriser la mobilité durable.....	20
2.3.5. Favoriser l'accès et le maintien dans un habitat adapté et de qualité .....	21
2.4. Renforcer l'attractivité du territoire dans la proximité.....	22
2.4.1. Valoriser le sport, la culture et le tourisme .....	22
2.4.2. Collaborer avec les collectivités pour un développement harmonieux .....	24
<b>3. Une stratégie budgétaire responsable et ambitieuse.....</b>	<b>26</b>
3.1. Assurer un budget équilibré et maîtrisé pour préserver nos finances .....	27
3.1.1. Les recettes de fiscalité.....	27
3.1.2. Les recettes des solidarités et d'exploitation .....	28
3.1.3. Des dépenses de fonctionnement courantes maîtrisées pour faire face à la contrainte budgétaire et préparer l'avenir .....	29
3.2. Un endettement raisonné pour financer l'avenir sans compromettre la stabilité	29
3.2.1. La capacité d'autofinancement préserve la capacité à agir .....	29
3.2.2. Un niveau d'endettement maîtrisé .....	30

3.2.3. La trajectoire de la programmation pluriannuelle d'investissements (PPI) ..	31
<b>4. Une année de proximité et de participation citoyenne.....</b>	<b>33</b>
4.1. Renforcer la démocratie participative pour une gestion locale à l'écoute des besoins .....	33
4.2. Promouvoir le bilinguisme .....	33

## **1. Contexte économique international, national et local**

### **1.1. Une croissance limitée dans un contexte de tensions internationales**

#### **1.1.1. La croissance économique a fait preuve de résilience mais reste faible**

- *Après une croissance 2024 estimée à la hausse, stabilisation en 2025*

D'après les projections de l'OCDE, la croissance mondiale s'établira à +3,2% en 2024, et à +3,3% en 2025 et en 2026, dans le prolongement de 2023 (+3,3%).

Néanmoins, des risques existent et pourraient remettre en cause les perspectives de croissance, notamment du fait des tensions géopolitiques (guerre en Ukraine, situation au Proche-Orient, tensions entre la Chine et Taïwan, ...), d'une augmentation des tensions commerciales et des incertitudes quant à la politique économique suivie aux Etats-Unis.

Dans la zone euro, le redressement des revenus réels des ménages, la situation tendue des marchés du travail et les réductions des taux d'intérêt directs continuent de soutenir la croissance économique. La croissance du PIB devrait être de +1,3% en 2025 et +1,5 % en 2026.

Concernant la France, l'OCDE dans ses perspectives économiques de décembre 2024 estime que la croissance du PIB réel devrait s'établir à +1,1% en 2024, avant de diminuer à +0,9% en 2025 puis de s'établir à +1% en 2026. La situation économique de la France présente en effet des fragilités avec des fermetures d'usines et de sites industriels (Michelin), et des industries de l'automobile et de la chimie fragilisées.

Le gouvernement français prévoyait, quant à lui, dans le PLF pour 2025 une progression du PIB limitée à +1,1% en 2025. La Banque de France fait l'hypothèse d'une prévision de croissance du PIB de +0,9% en 2025.

- *L'inflation devrait poursuivre son repli*

Le recul de l'inflation globale s'est poursuivi dans la majorité des pays tout au long de 2024, à la faveur de nouvelles baisses des prix des produits alimentaires, de l'énergie et des biens.

L'inflation dans la zone euro devrait être de +2,4% en 2024, à l'instar de celle observée en France, et de +2,1% en 2025, contre +1,6% en France.

Dans le PLF pour 2025 déposé en septembre, le Gouvernement prévoyait une augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC) de +2,1 % en moyenne annuelle en 2024 (révisée en baisse par rapport à celle du programme de stabilité, de -0,4 point), et de +1,8 % pour 2025.

Dans son avis sur le PLF pour 2025, le Haut conseil des finances publiques considérait que « la prévision d'inflation (+ 1,8 %) paraît un peu élevée au regard de l'ampleur du mouvement de désinflation observée depuis le début de l'année ».

#### **1.1.2. La poursuite du desserrement monétaire de la Banque centrale européenne (BCE)**

La généralisation des tensions inflationnistes dans l'économie mondiale a conduit les autorités financières de la BCE à relever fortement les taux d'intérêts au cours des

dernières années, afin de contribuer à réduire l'inflation, et ainsi à freiner la hausse des prix en Europe.

En août 2024, l'inflation en zone euro est repassée en dessous de 2% pour la 1ère fois depuis août 2021. Cela a permis à la Banque Centrale Européenne (BCE) d'amorcer dès l'été un cycle de desserrement monétaire : en juin 2024, en septembre 2024 et en décembre 2024.

Ainsi les taux relatifs aux opérations principales de refinancement sont portés à +3,15%, aux enveloppes de refinancement de prêt marginal à +3,40% et aux dépôts à +3%.

La Collectivité européenne d'Alsace pourra s'appuyer sur des dispositifs de financement innovants pour mobiliser de la dette à un coût qui reste maîtrisé en 2025, à savoir le contrat de financement conclu en octobre 2021 avec la Banque européenne d'investissement (BEI) pour financer les opérations de construction et réhabilitation des collèges pour 150 M€ et la mobilisation du programme Euro Medium Term Note (EMTN) pour lever de l'emprunt sur les marchés obligataires d'un montant plafonné à hauteur de 750 M€ sur 10 ans.

### **1.1.3. La participation des collectivités locales au redressement des finances publiques**

Le PLF 2025 déposé en septembre entendait contraindre fortement les dépenses publiques, pour tenter de contenir le déficit public à 5,4% du PIB en 2025 (il pourrait atteindre 6,2 % en 2024), afin de ramener le déficit public au seuil de 3% à l'horizon 2029.

Pour revenir à une trajectoire budgétaire soutenable et équilibrée, le Gouvernement proposait dans le PLF 2025, depuis abandonné, des efforts à hauteur de 60 Mds € :

- 40 Mds € en baisse de dépenses publiques ;
- et 20 Mds € portés par des contributions fiscales exceptionnelles, temporaires et ciblées sur les très grandes entreprises (plus de 1 Md € de chiffre d'affaires annuel) et les ménages aux plus hauts revenus (dont le revenu fiscal de référence annuel, pour un couple, dépasse 500 000 €, soit environ 0,3 % des ménages imposables).

Le PLF pour 2025 déposé en septembre prévoyait ainsi une participation des collectivités locales à l'effort de redressement des finances publiques à hauteur de 5 Mds €, dont 2 Mds € pour les départements.

Quatre dispositions principales devaient affecter les recettes des départements :

- **La création d'un fonds de précaution** pour abonder les fonds de péréquation du bloc local, des départements et des régions. Ce fonds de réserve consiste en une ponction de 2% des recettes de fonctionnement des grandes collectivités (recettes réelles de fonctionnement supérieures à 40 M€). Cela représente un effort de - 37 M€ pour la Collectivité européenne d'Alsace ;
- **Le gel de la dynamique de la TVA pour 2025**, et l'application les années suivantes du taux d'évolution définitif de l'année N-1, soit une perte estimée à - 15 M€ pour la Collectivité européenne d'Alsace ;
- **La baisse du taux de FCTVA** de 2 points en investissement et l'exclusions d'assiette d'éligibilité en fonctionnement, soit une diminution estimée à -4,1 M€ ;
- **La hausse de la CNARCL (dans le PLFSS)** évaluée à +5,1 M€ en 2025.

Ainsi la Collectivité européenne d'Alsace aurait dû contribuer à hauteur de 56,1 M€ (hors CNARCL) à l'effort de participation au redressement des finances publiques.

Le gouvernement de François Bayrou entend repartir du projet de PLF pour 2025 tel qu'amendé au Sénat en décembre 2024.

Ainsi l'effort demandé aux collectivités locales passerait de 5 Mds à 2,2 Mds € en 2025. Dans ce cadre, la contribution des départements s'élèverait à hauteur de 958 M€, et l'effort de contribution de la Collectivité européenne d'Alsace pourrait être revu à hauteur de 27,2 M€ (hors CNARCL).

A ce stade, il s'agit d'estimations dans l'attente du vote effectif du PLF pour 2025.

#### **1.1.4. Un plan de maîtrise budgétaire pour sécuriser l'avenir**

La Collectivité européenne d'Alsace s'est engagée dans un plan de maîtrise budgétaire pour préserver ses marges de manœuvre et d'actions autour de ses priorités politiques.

Les principes qui ont guidé la collectivité sont les suivants :

- La réalisation d'économies internes à la Collectivité européenne d'Alsace, notamment au regard de la masse salariale, à travers la ré-interrogation de nos modes d'action avec la revue des processus, l'intégration d'outils issus de l'intelligence artificielle ou encore la mutualisation des effectifs ;
- Le lissage de nos opérations d'investissement ;
- La préservation des dépenses vertueuses qui génèrent des économies et soutiennent les investissements d'avenir pour l'Alsace : construction et réhabilitation des collèges, création d'une SEM Energie, plan photovoltaïque, ... ;
- La capacité à accompagner les grands enjeux de société en sacrifiant la protection de l'enfance, de la jeunesse et de la famille, la protection de nos aînés et de l'environnement ;
- L'intensification des efforts en direction du retour à l'emploi et de l'insertion des BrSA à travers des accompagnements ciblés.

Ce plan de maîtrise de budgétaire consiste en des réorientations budgétaires pour protéger davantage les citoyens, les territoires et nos agents.

## **1.2. La situation en Alsace**

### **1.2.1. L'évolution démographique de nos publics prioritaires**

- *Le vieillissement de la population*

La Collectivité européenne d'Alsace sera confrontée d'ici 2030 à un vieillissement massif de sa population, le plus élevé du Grand Est, soit une augmentation de +29% des 75 ans et plus.

A l'exception de l'Eurométropole de Strasbourg (EMS), de l'agglomération de Mulhouse et des cantons de Brunstatt et de Saint-Louis, l'Alsace fera partie d'ici 2030 des territoires où l'indice de vieillissement sera le plus haut.

Le vieillissement aura un effet mécanique sur l'ensemble des moyens financiers et humains de la Collectivité européenne d'Alsace au titre de la prévention de la perte d'autonomie, de sa compensation et du soutien aux aidants.

Les besoins en santé vont également augmenter. Ce vieillissement risque de s'accompagner d'une augmentation exponentielle des pathologies chroniques, impactant fortement l'espérance de vie en bonne santé et l'autonomie des personnes.

Ainsi une stratégie de prévention structurée dans la durée, et un accès fluide aux soins de proximité doit être portée par la Collectivité européenne d'Alsace.

- *Un nombre de bénéficiaires du rSA en légère augmentation par rapport à 2023*

De 2021 à 2023, l'évolution du nombre de foyers allocataires s'est traduite positivement, sous l'effet de la conjoncture nationale favorable et de l'investissement conséquent de la collectivité pour orienter rapidement vers l'emploi et l'insertion les nouveaux entrants dans le RSA.

Depuis 2024, on observe cependant une légère reprise du nombre de foyers allocataires par rapport à 2023.

En effet, au mois de septembre 2024, le territoire alsacien comptait 40 094 foyers allocataires, soit une hausse de +1,97% depuis le début de l'année et de +1,48% sur une année glissante.

Pour autant, ce nombre est toujours en baisse de -13,14% depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, date de création de la Collectivité européenne d'Alsace.

Plus de 6 000 foyers allocataires sont ainsi sortis du dispositif en 4 ans.

Cela s'explique par notre politique d'orientation et d'accompagnement des bénéficiaires du rSA vers l'emploi et l'activité pour tous qui a permis de dynamiser et fluidifier les parcours des BrSA, de les former et de les faire monter en compétences, tout en associant cet accompagnement à une politique vertueuse du juste droit.

La Collectivité européenne d'Alsace entend d'ailleurs intensifier ses efforts en direction du retour à l'emploi des bénéficiaires du rSA, alors que le contexte économique local présente des signes de ralentissement.

### **1.2.2. Un ralentissement de l'économie alsacienne**

En France, au mois de septembre 2024, la Banque de France estime que le nombre de défaillances d'entreprises est de 64 191, soit une hausse de +24% par rapport à septembre 2023. En effet, les années 2023 et 2024 sont marquées par une hausse des cessations d'activités, des redressements et des liquidations.

En Alsace, la Chambre de commerces d'industrie d'Alsace (CCI) dénombre 2 511 radiations sur les 10 premiers mois de l'année 2024, contre 3 063 en 2023 et 3 536 en 2022, à la même période de l'année, soit des radiations en légère diminution.

Par ailleurs, le nombre de créations d'entreprise est en baisse en Alsace en 2024. 5 393 entreprises ont été immatriculées en 2024 dans la région, contre 8 076 à la même période l'an passé et 10 324 sur les dix premiers mois de 2022.

L'effectif salarié quant à lui poursuit sa décrue avec la perte de 1 030 postes au troisième trimestre 2024 et sur douze mois glissants, soit -0,2% (contre -0,3% dans le Grand Est et +0,3% en France).

Les exportations se contractent également en diminution de -5,8% dans le Bas-Rhin et de -9,4% dans le Haut-Rhin, bien que dans une proportion moindre que dans le Grand Est (-9,7%) mais bien supérieure à la France (-2,3%).

Quant à l'évolution du chiffre d'affaires des entreprises industrielles alsaciennes, il connaît une tendance baissière également : -5,7% dans le Bas-Rhin et -2,7% dans le Haut-Rhin à fin septembre 2024.

Concernant l'évolution du marché immobilier, à fin septembre 2024, le nombre de transactions réalisées au cours des douze derniers mois en France est estimé à 780 000, soit une baisse de -17% sur un an (935 000 transactions à fin septembre 2023). Il s'agit d'un volume de transactions qui est similaire à celui observé à fin 2015.

Par ailleurs, les prix de vente fléchissent de -3,9% sur les prix des appartements anciens et des maisons anciennes.

Dans le Bas-Rhin, entre octobre 2023 et octobre 2024, les prix des maisons anciennes ont diminué de -3,2% sur un an et ceux des appartements anciens de -4,3%. Dans le Haut-Rhin, entre septembre 2022 et septembre 2023, le prix des maisons anciennes a diminué de -0,2%, et ceux des appartements anciens de -0,1%.

Depuis 2021, les produits issus des DMTO sont en nette diminution de -118,7 M€ passant de 342,8 M€ en 2021 à 224,1 M€ en 2024, soit -34,6%. Entre 2023 et 2024, la Collectivité européenne d'Alsace a ainsi perdu -47 M€ de produits issus des DMTO, soit -17,3%.

Au niveau national, l'assiette mensuelle d'octobre 2024 a été pour la première fois depuis le début 2024 supérieure à celle de 2023 de +2% ce qui pourrait signaler une légère reprise des transactions.

### **1.2.3. Un taux de chômage en stabilité**

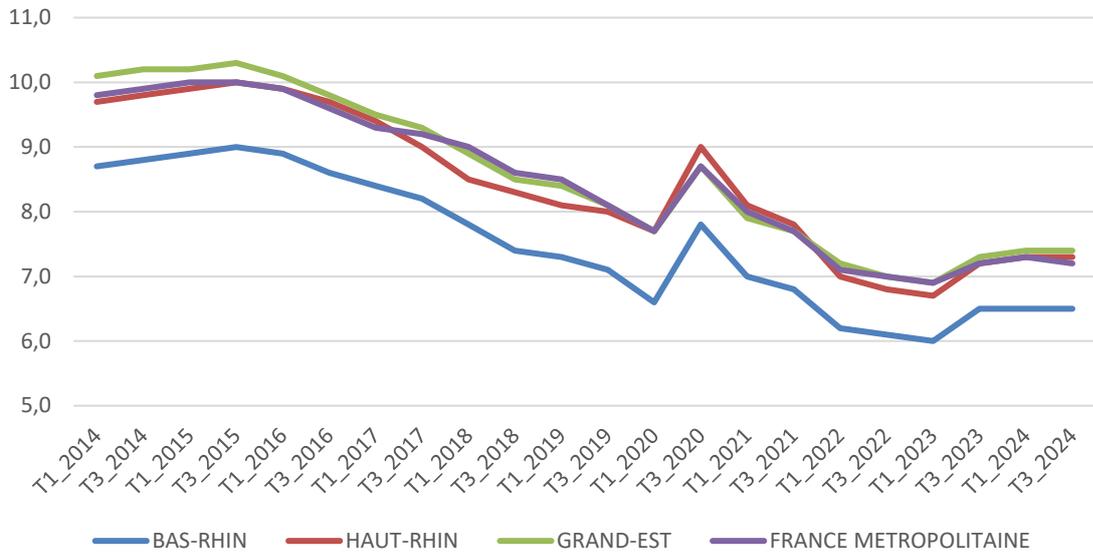
Après des années de reflux, le taux de chômage semble se stabiliser à 7,3% de la population active en France métropolitaine, et 7,4% dans la région Grand Est.

Sur 10 ans, le taux de chômage se replie -2,8 points dans la région Grand Est (dont -2,3 points pour le Bas-Rhin et -2,5 points pour le Haut-Rhin) et de -2,7 points en France métropolitaine.

Au 3<sup>ème</sup> trimestre 2024, le taux de chômage en Alsace se situe à 6,5% pour le Bas-Rhin, soit un montant égal à celui du 3<sup>ème</sup> trimestre 2023, et à 7,3% pour le Haut-Rhin, soit +0,1 point par rapport au 3<sup>ème</sup> trimestre 2023.

Le taux de chômage du Haut-Rhin suit ainsi la courbe du taux moyen de la région Grand Est (7,4%) et de la France métropolitaine (7,2% au 3<sup>ème</sup> trimestre 2024), tandis que le Bas-Rhin présente de meilleurs indicateurs.

Insee, Estimations de taux de chômage localisés et taux de chômage au sens du BIT (en %)



## **2. La Collectivité européenne d'Alsace prépare l'avenir**

### **2.1. Protéger les plus vulnérables**

#### **2.1.1. Agir pour la protection de l'enfance**

**Concernant la protection de l'enfance**, grande priorité politique du mandat, l'année 2024 a vu la poursuite de la stratégie de refonte du dispositif initiée en 2023. Ces efforts très significatifs soulignent une nouvelle fois l'engagement financier de la Collectivité européenne d'Alsace pour relever les enjeux d'une politique publique en crise à l'échelon national, mais prépondérante pour l'avenir de notre jeunesse.

Ainsi, en 2024, afin de répondre aux besoins de prise en charge des mineurs, 91 places auront été créées se répartissant comme suit : 71 places de PAD, 10 places d'internat à Oberlin et 10 places à SOS Villages.

Par ailleurs, une stratégie de renforcement du travail avec les familles s'est structurée en lien avec les établissements avec la création de 15 postes au sein des MECS d'Alsace.

En parallèle, l'opérateur France Victimes a été retenu en 2024 pour accompagner les tiers bénévoles et le tiers digne de confiance, afin de limiter le recours à du placement institutionnel.

Les grandes orientations pour 2025 visent à poursuivre le développement quantitatif et qualitatif de l'offre avec notamment un objectif de diversification des alternatives au placement, de renforcement du travail avec les parents pour accélérer les retours en familles, d'intensifier le travail en transversalité pour mettre le droit commun au service de l'enfant confié.

Ainsi, on peut lister les orientations suivantes :

- Mieux soutenir la parentalité pour parier sur les retours à domicile : création de 10 postes de services familles supplémentaires dans les MECS ;
- Mieux investir dans le recours aux tiers en les soutenant d'avantages : mise en œuvre en année pleine du marché accompagnement des tiers ;
- Renforcer le dispositif de placement et mieux organiser le parcours pour le fluidifier : création de places à St Joseph, Village Sos et ouverture de la MECS de Colmar (20 places) ;
- Diversifier les accompagnements pour mieux répondre aux besoins spécifiques des jeunes en errance : création de 20 places du dispositif « Mousqueton Alsace » sur Strasbourg fin du premier semestre ;
- Mieux soutenir les assistants familiaux pour stopper l'hémorragie démographique, réduire les ruptures de parcours et stopper la perte de places : ouverture de la Maison d'Accueil familial, dispositif innovant sur le territoire de la Bruche ;
- Evaluer plus rapidement toute personne se déclarant mineur isolé non accompagné (MNA) en assurant la mise à l'abri systématique comme le cadre légal le prévoit : création des 40 places de mise à l'abri et des évaluateurs rattachés au Foyer de l'Enfance ;
- Mieux coordonner le parcours pour permettre un passage plus rapide vers le droit commun à 18 ans : création de 70 places MNA en remplacement du dispositif hôtelier ;

- Valider une nouvelle politique jeune majeur qui vise à passer d'une logique de protection à une logique d'insertion en privilégiant l'accès au droit commun et en connectant les autres politiques publiques de la Collectivité européenne d'Alsace avec les jeunes confiés et accompagnés.

Pour répondre à ces enjeux de placement, la Collectivité européenne d'Alsace s'est par ailleurs engagée dans un projet de restructuration lourde du Foyer de l'Enfance à Strasbourg (30,7 M€), afin d'augmenter la capacité théorique d'accueil de l'établissement, mais aussi de rénover les bâtiments pour y accueillir une « maison des familles » pour mettre les parents dans les conditions réelles de prise en charge de leurs enfants. D'autres projets de restructuration, de création d'accueil d'urgence ou de transfert de MECS sont programmés d'ici 2030 (Brunstatt, Colmar, Sélestat, Ottmarsheim, ...).

### **2.1.2. Accompagner le vieillissement**

Cette compétence est l'une des missions clés de la collectivité dans le champ des solidarités, elle recouvre la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées (aide à domicile, hébergement, ...) et la prise en compte des personnes en situation de handicap (prestation de compensation du handicap, transport scolaire, hébergement, ...).

**Concernant l'autonomie**, les orientations budgétaires s'inscrivent dans la continuité de celles lancées en 2024 :

- Améliorer la relation à l'utilisateur pour rendre un service public plus performant en direction des personnes âgées et en situation de handicap ;
- Renforcer l'aide aux aidants, en particulier dans le champ du handicap, mais également des aidants de personnes âgées en perte d'autonomie ;
- Le soutien des établissements accueillant les publics fragiles contre l'inflation avec la revalorisation de +2% des barèmes de l'aide à domicile (APA, PCH et aide-ménagère), de +5% pour la dotation dépendance et les prix de journées des EHPAD et de +1,6% les dotations aux établissements du secteur du handicap ;
- Le soutien à la structuration et modernisation des services d'aide à domicile.

Par ailleurs la collectivité a engagé l'élaboration de son nouveau schéma de l'autonomie 2024-2028 qui constituera sa feuille de route pour les cinq prochaines années de sa politique en direction des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

**Pour l'accueil des publics fragiles**, la Collectivité européenne d'Alsace consacre un budget d'investissement pour soutenir l'amélioration du bâti de nos EHPAD pour que nos aînés soient accueillis dans des conditions optimales.

Pour répondre aux problématiques de vieillissement et de perte d'autonomie, la Collectivité européenne d'Alsace poursuit également **son engagement en faveur de l'habitat pour les personnes en situation de perte d'autonomie et de handicap**, à travers **les aides délivrées aux bailleurs sociaux dans le cadre de l'adaptation des logements à la perte d'autonomie convergées à l'échelle alsacienne**, y compris en secteur ANRU, à partir de 2024.

#### **Le fort soutien aux établissements alsaciens d'accueil des personnes âgées**

Depuis sa création, la Collectivité européenne d'Alsace s'engage fortement auprès du secteur en charge du grand âge à travers la mise en place de la tarification différenciée dès septembre 2023, l'augmentation de +14% de la dotation du prix de journée hébergement des établissements et la revalorisation du forfait dépendance de +9,3% sur la période 2022-2025.

Depuis 2024, la collectivité soutient également fortement les trésoreries des établissements avec le versement d'avances semestrielles (38 M€ au titre du forfait dépendance et 8,6M € au titre de l'aide sociale), et la création volontariste d'un fonds d'urgence.

Doté de 3 M€ en 2024, ce fonds d'urgence à destination des structures publiques ou privées à but non lucratif a permis d'éviter toutes les situations de cessations de paiement au regard des dépenses obligatoires nécessaires à la continuité de l'activité et de prise en charge des publics accueillis (charges de personnel, dettes fournisseurs, dettes sociales et fiscales).

En 2024, ce sont 21 structures qui ont bénéficié de ce fonds.

## **2.2. Accompagner les transformations de notre société**

### **2.2.1. Soutenir la jeunesse et les familles**

La Collectivité européenne d'Alsace agit pour accompagner la jeunesse et les familles. Plus de 1 000 actions éducatives sont accompagnées chaque année, à travers le soutien aux sorties scolaires, la sensibilisation aux gestes qui sauvent, la prévention des violences scolaires et du harcèlement, la lutte contre les discriminations, l'appropriation des valeurs républicaines et l'apprentissage de la citoyenneté.

La Collectivité européenne d'Alsace s'investit tout particulièrement dans la **qualité des outils pédagogiques** proposés. Plus d'une vingtaine d'outils pédagogiques conçus sur mesure et sélectionnés spécialement pour nos collégiens sont prêtés aux différents collèges.

En 2023, 3 outils ont été entièrement conçus par la Collectivité européenne d'Alsace : "La Bête Noire", un jeu de rôle pédagogique sur le thème du harcèlement scolaire, "Qui suis-je ? Cap sur l'estime de soi !", un kit d'animations de sensibilisation sur la thématique de l'estime de soi et "Démonstrative", un kit d'activités sur les valeurs et pratiques démocratiques.

Par ailleurs, la collectivité soutient financièrement 130 structures ou projets jeunesse qui agissent sur le territoire alsacien, et investit 24 M€ annuellement pour aider les familles, en prenant en charge la moitié du coût de la restauration scolaire.

En 2025, la Collectivité européenne d'Alsace **étend son soutien financier aux centres socioculturels** avec une volonté de renforcer la cohésion sociale, l'accès aux services et l'animation locale à l'échelle de l'Alsace. Aux côtés des Caisses d'Allocations Familiales du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, et des communes alsaciennes, la Collectivité européenne souhaite mobiliser l'ensemble des partenaires institutionnels pour :

- renforcer le lien social dans des contextes de fragilisation des relations intergénérationnelles et interculturelles,
- lutter contre les inégalités sociales et territoriales en offrant à tous les publics (jeunes, seniors, familles notamment) un accès à des activités éducatives, culturelles et de loisirs,
- soutenir la participation citoyenne et l'engagement bénévole en encourageant les habitants à être acteurs de leur territoire.

## 2.2.2. Accélérer la transition énergétique

La Collectivité européenne d'Alsace agit sur toutes les activités qui émettent du gaz carbonique dans l'atmosphère.

A ce titre, la collectivité poursuit plusieurs objectifs pour 2030 :

- Réduire les besoins énergétiques de -40% pour ses bâtiments en renforçant leur efficacité ;
- Atteindre les 50% (100% en 2050) de couverture de la consommation par des énergies renouvelables en s'appuyant sur les ressources naturelles des territoires, le bois et la géothermie ;
- Développer sa capacité à produire de l'électricité via son programme photovoltaïque avec 80 centrales sur les collèges et les routes (48 centrales existantes en 2024) ;
- Effectuer des travaux de rénovation sur les grands ouvrages hydrauliques pour générer entre 2,8 et 3,5 GWh/an ;
- Etendre le service de lutte contre la précarité énergétique au territoire du Haut-Rhin (116 ménages ont été accompagnés à ce titre en novembre 2024) ;
- Accompagner les collectivités territoriales pour créer un service d'information de l'habitat avec la création de 5 Maisons de l'habitat (3 Maisons sont déjà ouvertes à Sarre-union, Schirmeck et Sélestat).

A l'occasion de la rénovation des toitures de collèges (isolation et reprise de l'étanchéité), il est systématiquement étudié l'installation de panneaux photovoltaïques pour développer l'autoconsommation électrique, le surplus de production étant revendu à un opérateur.

En 2024, 48 collèges sont équipés de panneaux photovoltaïques pour une production de 5,2 GWh.

Pour son 2ème plan photovoltaïque, la Collectivité européenne d'Alsace s'engage pour équiper 80 installations d'ici 2030.

En complément de l'élargissement du parc photovoltaïque, **la Collectivité européenne d'Alsace diversifie la production électrique en Alsace à travers la production hydroélectrique.**

Le Canal du Rhône au Rhin déclassé présente à ce titre un véritable potentiel de génération d'énergie. Avec un débit constant et une hauteur de 2 mètres, les turbines installées sur ses chutes d'eau devraient permettre d'économiser l'équivalent de l'énergie consommée annuellement par un peu plus de 100 ménages dans le sud de l'Alsace. Au final, les sept turbines mises en service entre 2015 et 2018 produisent annuellement entre 1,5 et 2 GWh ce qui représente la consommation d'environ 1000 foyers domestiques (hors chauffage électrique).

### **La préfiguration d'une SEM Energies renouvelables**

Afin de maximiser la production des énergies renouvelables à l'échelle de l'Alsace, la collectivité préfigure la mise en place d'une Société d'Economie Mixte (SEM) consacrée aux projets de réseaux de chaleur et d'énergie renouvelable.

Ainsi la collectivité pourra accompagner le développement des énergies renouvelables en mix énergétique sur le réseau alsacien en lien avec les acteurs publics et économiques du territoire, et en complémentarité avec ses différents partenaires.

Les principaux objectifs fixés à ce nouvel outil par les actionnaires fondateurs (Collectivité européenne d'Alsace, Electricité de Strasbourg-Services Energétiques,

Alsace Habitat, SEML Vialis via sa filiale la société colmarienne de Chauffage Urbain et SEML CALEO) seront :

- de massifier le développement des projets d'énergies renouvelables et de distribution de chaleur et de froid par la réalisation effective de projets et par leur exploitation ;
- d'accompagner les collectivités territoriales et les groupements de collectivités territoriales pour développer le potentiel en énergie renouvelable et de distribution de chaleur et de froid de leur territoire, tout en leur permettant de garder la maîtrise de leurs projets ;
- de participer à l'autonomie énergétique du territoire par des projets locaux, ancrés dans les territoires et permettant une redistribution de l'énergie à l'échelon local et selon des coûts maîtrisés ;
- de réaliser de manière accessoire des opérations complémentaires de performance énergétique pour les équipements et bâtiments desservis par les projets de la SEML.

La capitalisation est de 5 M€ répartis entre les différents actionnaires susmentionnés.

### **2.3. Investir pour un territoire résilient et moderne**

En 2023, la Collectivité européenne d'Alsace a délibéré une stratégie de transition énergétique et écologique, « 30 engagements pour 2030 », qui se déploie autour de 3 axes :

- Accélérer les politiques de transition de l'énergie pour contribuer à la décarbonation de notre territoire et accompagner les plus fragiles dans la transition énergétique (lutte contre la précarité énergétique) ;
- Accélérer les politiques de transition de reconquête de la biodiversité et de la lutte contre le changement climatique en agissant sur les politiques de l'eau, en accélérant le plan arbre et en s'adaptant aux risques climatiques ;
- Mettre en mouvement les acteurs et les populations par la promotion des filières énergétiques locales, de l'agriculture locale, en renforçant les politiques éducatives, et en sensibilisant et en accompagnant les collectivités alsaciennes dans leurs projets de transition énergétique et écologique.

Cette stratégie a d'ores et déjà été récompensée par 2 prix nationaux au cours des derniers mois :

- Le prix « Transition énergétique » par le Journal des départements ;
- Le prix « Territoire résilient » pour les îlots de fraîcheurs urbains dans les collèges par le Groupe moniteur.

La collectivité entend ainsi consacrer un montant de 564 M€ d'ici 2030 pour mettre en œuvre ce plan d'actions d'ambitions pour l'avenir de l'Alsace.

#### **2.3.1. Moderniser nos collèges**

La Collectivité européenne d'Alsace gère 147 collèges publics et 25 collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat.

1 collège sur 3 est en restructuration sur le mandat, au travers d'un plan exceptionnel d'investissement de 630 M€ (2021-2030). La collectivité accélère son plan de rénovation, d'adaptation des établissements au changement climatique des établissements et de création de nouvelles places (3 000 places nettes sur les agglomérations de Strasbourg et Mulhouse).

Les nouveaux collèges en construction visent des niveaux de **haute performance énergétique**, à l'image du collège d'Eckbolsheim qui sera à basse consommation et à énergie positive avec l'objectif de produire plus d'énergie qu'il n'en consomme (pose de panneaux photovoltaïques, isolation thermique renforcée, système de chauffage à bois dédié, ...).

Par ailleurs, la collectivité promeut le **raccordement des collèges aux réseaux de chaleurs biomasse** qui se développent sur le territoire alsacien tout en poursuivant le déploiement d'installation photovoltaïques sur les toitures des collèges publics.

Depuis la création de la Collectivité européenne d'Alsace, **19 opérations ont été livrées pour un total de 113,4 M€**, comme la restructuration lourde du collège Kennedy à Mulhouse, du collège Reichshoffen, ou encore la rénovation thermique du collège Leclerc à Schiltigheim et la rénovation partielle du collège Lezay Marnesia à Strasbourg.

**12 opérations sont en cours de chantier pour un total de 203 M€** dont la construction du collège Neuhof à Strasbourg, la restructuration lourde du collège Saint-Amarin, la reconstruction du collège Villon à Mulhouse et **5 opérations sont en phase d'études pour 51,5 M€**, dont la construction du collège et gymnase Mentelin à Strasbourg.

Par ailleurs, l'équipement des établissements en **outils numériques** fait l'objet d'une attention particulière. En effet, le numérique éducatif permet d'enrichir et de moderniser les pratiques pédagogiques et à ce titre l'infrastructure permettant des débits de connexions rapides sont privilégiés et étendus à l'ensemble des collèges publics.

### 2.3.2. Soutenir la santé

**La santé**, en lien notamment avec la problématique de désertification médicale, est devenue une préoccupation majeure de l'ensemble des Alsaciens.

La collectivité exerce pour l'Etat **des compétences déléguées** par convention dont la lutte contre la tuberculose, la promotion de la vaccination et la prévention des cancers et s'engage également aux côtés de ses partenaires dans la gestion des crises sanitaires en lien avec l'Agence Régionale de Santé.

Par ailleurs la collectivité investit dans une **stratégie volontariste de soutien à une offre de soin de proximité de qualité, innovante et accessible à tous les Alsaciens**. Il s'agit en effet d'un enjeu majeur d'équité et de solidarité territoriale à l'heure où les déserts médicaux se développent et augmentent les inégalités de santé entre les Alsaciens.

Cette stratégie est déclinée dans le « **Plan Santé pour l'Alsace 2024-2028** » autour de 3 enjeux prioritaires :

- **Mettre la santé au cœur de toutes les politiques publiques** de la collectivité en proposant une offre de prévention à tous les âges de la vie, en protégeant la santé grâce à un environnement sain et soutenant l'innovation et la recherche ;
- **Faire de la santé un enjeu de proximité** auprès de tous les habitants en accompagnant le développement de l'offre de soins de proximité ;
- **Développer la coopération en santé à l'échelle du Rhin supérieur.**

La compétence santé vient ainsi renforcer l'action de la collectivité dans le champ médico-social en favorisant **l'accès aux soins et la promotion santé des publics vulnérables**.

Par ailleurs, le **Laboratoire Alsacien d'Analyses (L2A) exerce son rôle de service public dans la gestion des risques et des crises sanitaires** dans les domaines de la santé animale, de l'hygiène alimentaire, de la qualité de l'air intérieur et de la santé des végétaux.

Il accompagne aussi les professionnels de l'agroalimentaire pour la mise en conformité de leurs installations ou pour renforcer leur compétence par la formation et par le contrôle des bonnes pratiques d'hygiène (audits et conseil).

La crise du COVID-19 et les différentes crises sanitaires (peste porcine, grippe aviaire...) et un environnement très changeant ont contraint le laboratoire à s'adapter et à exercer, plus que jamais une vigilance accrue sur les cheptels domestiques et sur la faune sauvage pour prévenir les risques sanitaires susceptibles de menacer le territoire alsacien.

### **2.3.3. Agir pour la biodiversité et la protection du climat**

**Pour la biodiversité**, la Collectivité européenne d'Alsace est à l'avant-garde en ce qui concerne l'éducation à l'environnement, les brigades vertes et la gestion des bords de route (charte route et biodiversité). Ces innovations, voire exclusivités, témoignent de l'engagement de la Collectivité européenne d'Alsace en faveur de la biodiversité, fondamentale pour préserver les ressources de demain.

Riche d'une histoire de 30 ans, la Brigade Verte a vocation à se déployer progressivement sur l'Alsace. En 2024, ce sont désormais 385 communes qui sont adhérentes, contre 333 à la création de la Collectivité européenne d'Alsace.

La Collectivité européenne d'Alsace est également compétente en matière d'Espace Naturel Sensible (ENS). En 2024, un diagnostic a été établi des pratiques existantes du nord au sud de l'Alsace. Il pourra appuyer la construction d'un Schéma Alsacien des Espaces Naturels Sensibles à même de fixer les orientations stratégiques de la collectivité relatives aux priorités de préservation des milieux et à leurs modalités d'exploitation, en lien avec le monde agricole notamment, et à la capacité de préemption dont dispose la collectivité au titre des ENS.

**En matière d'agriculture et d'environnement**, la préservation des paysages alsaciens, ainsi que la protection contre les crues, et la qualité de l'eau, nécessitent le maintien des herbages et des prairies de fauche à chaque fois que c'est possible. C'est pourquoi le soutien à l'élevage et aux filières courtes est un pivot de l'action de la Collectivité européenne d'Alsace.

Les partenariats noués avec la profession agricole, et la chambre d'agriculture en particulier, doivent permettre à la fois de favoriser l'emploi en agriculture (notamment pour les bénéficiaires du RSA), une gestion économe du foncier, la transition écologique et énergétique ainsi que l'alimentation de proximité.

**Pour le climat**, et notamment pour lutter contre les effets du réchauffement climatique, la Collectivité européenne d'Alsace a développé **un plan arbre**.

Ce plan est décliné à travers divers actions :

- La sensibilisation du grand public et la promotion de la plantation d'arbres et d'arbustes (50 188 arbres distribués depuis 2021) ;
- La promotion des projets d'agroforesterie en lien avec les collectivités locales ;
- La reconquête de la biodiversité par la politique routière à travers la préservation des arbres plantés le long des routes ;

- La prolongation du dispositif forêt d'Avenir d'Alsace. En 2024, ce sont **392 262 arbres qui ont été plantés dans le cadre de ce dispositif** avec un objectif de 700 000 en 2030 ;
- L'engagement des forêts privées dans une dynamique de plantation et de régénération. En 2024, ce sont **80 000 arbres qui ont été plantés par le soutien aux forestiers** avec un objectif de 300 000 en 2030.

**L'eau est une ressource vitale** qui a façonné les paysages alsaciens. Sa préservation constitue l'un des enjeux majeurs pour nos vies, pour l'avenir. La Collectivité européenne d'Alsace s'engage fortement pour une meilleure gestion des ressources en eau.

La Collectivité européenne d'Alsace s'engage pour la préservation des zones humides, la mise en œuvre d'une politique de reconquête de la biodiversité à travers des actions menées sur les trames vertes et bleues et le maintien de la continuité écologique sur les cours d'eau.

De nombreux ouvrages ont déjà été identifiés, dont l'aménagement peut s'avérer déterminant : c'est le cas de la réhabilitation du barrage de la Lauch (13,5 M€) ou de la restauration du canal de la Bruche (19,1 M€).

Par ailleurs, il est proposé aux acteurs rhénans du territoire d'instituer une **Conférence des Parties (COP) Rhénane** permettant de décliner en actions concrètes, chiffrées, les objectifs à atteindre collectivement sur les enjeux de l'air, de l'eau, des sols, de la biodiversité, du paysage et de l'énergie.

#### **2.3.4. Favoriser la mobilité durable**

**En matières d'infrastructures routières et de mobilité**, la Collectivité européenne d'Alsace investit de façon croissante dans les mobilités douces et alternatives (nouvelles liaisons cyclables, nouveaux parkings de co-voiturage pour réduire l'autosolisme...) ainsi que dans les aménagements qui améliorent la qualité de vie, au moyen de protections acoustiques par exemple, ou qui protègent la biodiversité (batracoducs, élargissement des ouvrages hydrauliques, ...).

**Le plan vélo** de la Collectivité européenne d'Alsace a été adopté en juin 2023 avec pour objectif d'augmenter d'un quart la taille du réseau alsacien pour atteindre 1783 km d'itinéraires structurants d'ici 2030. La Collectivité européenne d'Alsace construit et participe à un vaste réseau d'itinéraires cyclables (4 450 km) qui s'étoffe tous les jours. Ces investissements ont vocation à monter en puissance dans les années à venir grâce au passage des projet d'itinéraires encore en phase d'étude au stade travaux, suite au portage de ces travaux en maîtrise d'ouvrage par les EPCI alsaciens volontaires, et enfin avec le redéploiement des équipes d'ingénierie suite à la réduction progressive des travaux neufs routiers au profit des projets d'itinéraires cyclables, d'aires de covoiturage dotées de panneaux photovoltaïques, d'aires de services avec bornes de recharge, voire de renaturation de certaines routes (parfois transformée en itinéraires cyclables).

Par ailleurs, la transition énergétique de la mobilité, notamment pour la mobilité lourde, exige une action de notre collectivité en concertation avec l'Etat et les EPCI pour développer des infrastructures le long des axes routiers. A ce titre, la Collectivité européenne d'Alsace entend co-organiser l'installation de dispositifs de recharge multi-énergie (électrique, hydrogène, biogaz) le long des axes structurants de la collectivité, afin de participer à la création d'un réseau routier décarboné.

La Collectivité européenne d'Alsace participe également à des projets de production d'hydrogène décarbonée pour créer des écosystèmes territoriaux de l'hydrogène. D'ici

2030, l'objectif serait que le territoire alsacien soit doté d'1 à 2 stations de production d'hydrogène vert pour la mobilité. Nos bacs rhénans qui totalisent à eux seuls, une consommation de plus de 450 000 litres de diesel par an, et véhiculent annuellement plus de 2 millions de passagers, pourraient par exemple passer à l'hydrogène.

En 2021, la Collectivité européenne d'Alsace a également été récompensée de la mention spéciale du jury dans la catégorie « Continuité écologique » pour son étude menée en collaboration avec le Centre national de la recherche scientifique et la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est concernant l'efficacité des clôtures anticollisions pour protéger les micro-mammifères et les amphibiens des routes.

### **L'adoption du projet d'écotaxe Poids Lourds « R-PASS »**

Le 21 octobre 2024, le Conseil d'Alsace a adopté à l'unanimité le principe d'une mise en place de l'écotaxe poids lourds « R-PASS » fin 2026-début 2027 sur l'axe Nord Sud A35/36.

Ce projet vise à répondre à **plusieurs enjeux** :

- Réduire le trafic de transit poids-lourds Alsace/Allemagne ;
- Gagner en sécurité et en fluidité sur les grands axes ;
- Réduire la pollution atmosphérique et sonore ;
- Réduire les dégradations des routes alsaciennes ;
- Faire contribuer le transit aux coûts de l'entretien des routes.

Le trafic de poids-lourds en transit détériore les principales infrastructures routières alsaciennes sans participer à leur entretien. **Le projet d'écotaxe vise à faire porter l'effort de contribution majoritairement sur ce trafic en transit qui est en augmentation constante depuis plusieurs années.**

Cette adoption a été permise suite à une **large concertation des acteurs économiques locaux** : 70 acteurs économiques concertés, dont 2 chambres consulaires, à travers plus de 130 entretiens recouvrant une dizaine de filières économiques.

La Collectivité européenne d'Alsace a confié au groupement T-Systems/Grenobloise d'électronique et d'automatismes la mise en place et la gestion de la future taxe kilométrique.

Celui-ci doit désormais construire le dispositif de collecte dont la mise en service est planifiée pour fin 2026-début 2027, et dont la grille tarifaire doit être finalisée pour l'automne 2025.

### **2.3.5. Favoriser l'accès et le maintien dans un habitat adapté et de qualité**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la Collectivité européenne d'Alsace est **délégitaire des aides à la pierre à l'échelle de l'Alsace** (hors territoires de l'Eurométropole de Strasbourg et Mulhouse Alsace Agglomération), pour un total de 180 M€ d'autorisations d'engagements délégués sur 6 ans.

Sur la période 2018-2022, sur le territoire de délégation (Bas-Rhin), **4 597 logements privés** ont d'ores et déjà été rénovés et **882 logements sociaux**, pour un total d'aides de 8,2 M€.

Par ailleurs, le 15 mars 2024, la Collectivité européenne d'Alsace a adopté **sa nouvelle stratégie de l'habitat**, qui se veut ambitieuse et déterminante à l'échelle alsacienne tant

sur le volet de la rénovation énergétique, de la construction, de l'accompagnement des seniors et personnes en situation de handicap, d'accès au foncier ou de préservation du patrimoine architectural.

Face à la crise du logement actuelle et pour répondre aux nombreux défis, la Collectivité européenne d'Alsace a construit sa nouvelle stratégie de l'habitat autour de 6 axes stratégiques :

- **Réussir la transition énergétique en amplifiant la rénovation des logements** en accélérant la rénovation énergétique de près de 12 000 logements sur 6 ans (8 050 du parc privé et 3 900 du parc public) ;
- **Développer une offre de logement en territoire pour répondre aux besoins démographiques** avec une offre locative sociale de 7 200 logements locatifs sociaux sur 6 ans ;
- **Répondre aux besoins spécifiques des seniors et personnes en situation de handicap** avec l'adaptation de 5 560 logements privés et publics sur 6 ans ;
- **Mobiliser le juste foncier** gage de sobriété ;
- **Imaginer la maison alsacienne du XXIème siècle** ;
- **Créer quatre fonds financiers pour rendre possible ces transitions** : le fonds Alsace Renov' consacré à la réhabilitation énergétique, le fonds Alsace Dévelop' pour répondre aux besoins de logements, le fonds Alsace Foncier pour la mobilisation du foncier et le fonds Alsace Patrimoine pour mobiliser le bâti ancien en conservant l'identité alsacienne.

Sur la période 2024-2029, la collectivité mobilisera 292 M€ dont 112 M€ d'aides volontaristes d'une part, et 15 M€ en soutien au réseau alsacien d'ingénierie alsacien d'autre part.

Par ailleurs, la Collectivité européenne d'Alsace souhaite **développer un partenariat stratégique avec la Chambre des métiers d'Alsace** pour mettre en avant l'artisanat local, valoriser les savoir-faire en matière de construction ou de rénovation, favoriser le déploiement de pratiques innovantes et alimenter l'économie alsacienne.

Dans le cadre de ses compétences, la collectivité travaillera également avec la **Chambre d'agriculture** et la **filière agricole** sur l'émergence de **matériaux biosourcés** dédiés à la rénovation et la construction en lien avec les entreprises locales.

En lien avec le **déploiement de la Marque Artisans d'Alsace**, l'ambition de la Collectivité européenne d'Alsace est de **construire une filière locale de la construction, de la déconstruction et de la rénovation**, en particulier dans le domaine de la rénovation patrimoniale qui nécessite des techniques et des savoir-faire spécifiques.

Enfin, pour contribuer au développement du service public alsacien, **la Collectivité européenne d'Alsace déploiera un réseau de Maisons de l'Habitat** dans chacun de ses 5 territoires de délégation. Ces Maisons de l'Habitat portent trois ambitions : constituer une porte d'entrée simplifiée aux particuliers, porter un programme d'animation en fonction des spécificités du territoire et mettre en réseaux des professionnels pour stimuler les partenariats publics/privés.

## **2.4. Renforcer l'attractivité du territoire dans la proximité**

### **2.4.1. Valoriser le sport, la culture et le tourisme**

**Le sport alsacien** est fort de 440 000 licenciés, répartis dans 4 600 clubs, ce qui représente environ 23 licences pour 100 habitants, soit un chiffre légèrement supérieur à

la France entière (22,4%). Plus de 110 comités sportifs y sont représentés, qui sont des partenaires majeurs de la Collectivité européenne d'Alsace.

En 2024, l'Alsace a accueilli le Relais de la flamme olympique. Cet évènement a été une opportunité en termes de visibilité et d'attractivité de notre territoire à l'échelle européenne et internationale.

Dans le cadre de ses compétences et de son intérêt pour les sports de nature, la Collectivité européenne d'Alsace a prolongé le développement d'actions en lien avec la Commission alsacienne des Espaces, Sites et Itinéraires de pleine nature (formations, partages d'expériences sur des applications spécifiques, médiations...).

Pour soutenir l'effort budgétaire 2025, la Collectivité européenne d'Alsace fait le choix de baisses ciblées sur le financement d'évènements sportifs, tels que le Trail UTMB, ou des enveloppes consacrées aux manifestations sportives, pour préserver le soutien aux comités sportifs et aux clubs amateurs.

**En matière d'attractivité**, la Collectivité européenne d'Alsace a pour ambition d'assurer un développement de l'économie de proximité et du tourisme durable, résilient et solidaire qui s'inscrit dans l'espace transfrontalier avec un renforcement de la coopération entre acteurs privés et publics pour soutenir la relance et continuer à relever les nombreux défis qui se posent : compétitivité, cohésion sociale, transitions écologique et numérique, innovations et à ancrer les territoires dans une dynamique de croissance et de création d'emplois.

La Collectivité européenne d'Alsace soutient **l'immobilier d'entreprises** à travers un dispositif de financement attractif porté en lien avec la société d'économie mixte Alsabail.

Le dispositif consiste en l'octroi d'une avance remboursable sans intérêts à Alsabail par la Collectivité européenne d'Alsace en vue de financer par voie de crédit-bail un investissement immobilier au profit d'acteurs économiques de proximité dont les projets (industrie, artisanat, économie sociale et solidaire, insertion, santé, recherche, haute technologie, ...), sur le territoire alsacien, répondent à des normes environnementales et de développement durable.

En 2024, 28 EPCI alsaciens ont délégué les aides à l'immobilier d'entreprises à la Collectivité européenne d'Alsace.

Un axe fort consiste à soutenir les projets structurants et infrastructures qui renforcent l'attractivité des territoires : projet d'aménagement trinational 3Land, soutien aux ports et aéroports d'Alsace, investissements structurants des stations de montagne pour l'adaptation au changement climatique,

**En matière de culture**, la Collectivité européenne d'Alsace porte une politique culturelle soucieuse de répondre aux maux de la société contemporaine, à savoir l'éloignement de la science, l'affaiblissement de l'esprit critique, l'individualisme et le repli sur soi, ou encore la fragilité d'un patrimoine à sauvegarder et à transmettre.

Ainsi, la Collectivité européenne d'Alsace renforce depuis 2023 l'accès du public local à la culture scientifique technique et industrielle ainsi qu'au patrimoine castral par une vraie politique de fidélisation visant à faire des Alsaciens les ambassadeurs de leur patrimoine, tout en développant les partenariats et la mise en réseau des acteurs de ces deux secteurs.

A l'inverse la collectivité s'engage fortement pour les écoles de musique en augmentant leur financement.

**En matière de tourisme**, la Collectivité européenne d'Alsace continuera de s'appuyer sur les grandes filières d'excellence de la Destination Alsace (Alsace à vélo, Châteaux et cités fortifiées, gastronomie, montagne, tourisme de mémoire, bien-être, ...) tout en l'adaptant aux nouveaux enjeux : le tourisme durable, l'écotourisme et le slow tourisme, la mobilité des personnes, l'intermodalité, la répartition des flux, la recherche d'authenticité, de valeurs et de fierté par la singularité, le tourisme social et solidaire, ...

Dans le cadre de l'effort budgétaire 2025, le dispositif AMI Tourisme est arrêté.

#### **2.4.2. Collaborer avec les collectivités pour un développement harmonieux**

La Collectivité européenne d'Alsace a choisi d'offrir **un Service public Alsacien** qui agisse en proximité, avec pragmatisme et en confiance avec les usagers.

**La collectivité est organisée en proximité** avec la création des 7 territoires d'action au bénéfice d'un Service public Alsacien plus simple, plus proche, plus humain et respectueux de l'utilisateur. Elle investit sur l'ensemble de l'Alsace en maîtrise d'ouvrage dans les domaines de l'éducation, de la santé, des solidarités, de l'environnement, des mobilités, de l'habitat ou encore de la culture et la préservation des ressources naturelles.

**L'action sociale de proximité** assure une présence sur tout le territoire alsacien, en milieu urbain comme rural, forte d'un réseau de 137 lieux d'accueil. Le maillage du réseau de proximité à vocation à s'améliorer avec l'ouverture de nouveaux sites rénovés, comme à Haguenau et Sélestat, ou encore à termes le regroupement de services à Mulhouse et à Guebwiller.

Au-delà de ces sites d'accueil fixes, la collectivité va également au-devant des usagers, par exemple en matière de santé avec **l'équipe mobile santé précarité**, ou encore à travers les **entretiens prénataux précoces** réalisés par les sages-femmes avec les femmes enceintes.

Pour lutter contre la fracture numérique, les **centres médico-sociaux accueillent des conseillers numériques** en charge de l'accompagnement des personnes qui ont besoin d'un soutien dans leur démarche en ligne. La collectivité dispose également d'un **Digibus** qui sillonne les territoires ruraux alsaciens pour aller directement à la rencontre des habitants éloignés du numérique.

La collectivité porte également un souci de **simplification de l'action publique** qui se traduit notamment par les travaux en cours pour simplifier les courriers et les procédures administratives, mais aussi le souci de **contribution des usagers et des agents de terrain à la construction des politiques publiques**.

Cette participation est nécessaire pour mettre en place des actions adaptées aux besoins réels du public. Elle est déjà rendue possible dans un grand nombre de domaines, par exemple par le biais des comités d'usagers qui existent depuis plusieurs années dans le secteur du handicap, ou plus récemment avec la mise en place d'un Conseil des jeunes confiés d'Alsace, ou encore la création du Conseil de développement alsacien en 2021.

La Collectivité européenne d'Alsace est aussi le **premier partenaire des collectivités locales** à travers sa **stratégie d'accompagnement et de contractualisation** avec les territoires. Elle accompagne ainsi financièrement les territoires pour rendre réalisables leurs projets avec quatre fonds :

- Le Fonds Communal Alsace qui a pour objet de soutenir les projets locaux d'investissement indispensables à la vie locale, notamment en matière de solidarité territoriale ;
- Le Fonds d'Attractivité Alsace qui permet de financer des projets structurants pour répondre aux enjeux de transformation et de mutation du territoire ;
- Le Fonds de Solidarité Territoriale qui permet de soutenir des projets d'investissement (immobilier et équipement) qui améliorent la qualité de vie quotidienne des habitants et des usagers ;

- Le Fonds d'innovation Territoriale qui permet de soutenir et cofinancer des initiatives locales à caractère innovant ayant vocation à aboutir à un futur projet d'attractivité.

En 2024, ce sont plus 1 200 projets qui ont été soutenus à travers ces 4 fonds pour un montant d'aides total de 36,3 M€.

Par ailleurs, la structuration du **réseau alsacien d'ingénierie publique**, fort de ses 20 structures (ADAUHR, ATIP, ADIRA, ADT, ADIL, etc.), est un pilier majeur de cette stratégie d'accompagnement de nos territoires. Rappelons que ce réseau a vocation à appuyer la réflexion, l'élaboration et la réalisation des projets des collectivités et porteurs privés qui œuvrent au développement et à l'attractivité du territoire alsacien. Chaque organisme membre est spécialisé dans un champ de compétences (tourisme, économie, habitat, environnement, urbanisme, archéologie et patrimoine, foncier, etc.), et collabore étroitement au sein du réseau pour apporter une réponse globale et coordonnée aux demandes de conseil et d'appui des porteurs de projets.

La Collectivité européenne d'Alsace affiche ainsi une politique volontariste par son fort engagement financier en faveur de ces structures (15 M€ par an).

Enfin, la Collectivité européenne d'Alsace sécurise les Alsaciens à travers la **contribution au fonctionnement des Services Incendies et de Secours du Bas-Rhin et du Haut-Rhin** en forte augmentation tous les ans. Un fonds d'investissement a également été mis en place à destination de ces deux partenaires en 2023 (5 M€) et en 2024 (4 M€).

### **3. Une stratégie budgétaire responsable et ambitieuse**

La Collectivité européenne d'Alsace a fait le choix de retravailler ses fondamentaux financiers pour la mandature, afin de préserver ses capacités à agir face à des enjeux de société prégnants : le vieillissement de la population, la protection de l'enfance en danger, la transition énergétique et écologique, ...

Ainsi, les principes de gestion suivants ont été réaffirmés :

- La maîtrise des dépenses de fonctionnement, et plus particulièrement la sobriété des charges courantes ;
- L'attention portée à la qualité de la dépense et à l'efficacité des politiques publiques, ainsi que la valorisation budgétaire des économies de gestion réalisées à travers le financement d'actions ou dispositifs à haute valeur ajoutée. Par exemple, depuis 2023, la collectivité a mis en place un bonus énergie à destination des collèges ayant baissé significativement leur consommation énergétique qui permet de financer des actions pédagogiques particulières. En 2023 et en 2024, 1,3 M€ de bonus énergie a été redistribué aux collèges en réponse aux 6 M€ de dépenses énergie économisés ;
- Un programme d'investissement ambitieux pour répondre aux enjeux de cohésion sociale, de rééquilibrage territorial et de construction d'un territoire résilient face aux crises polymorphes ;
- Un autofinancement préservé et un niveau d'endettement maîtrisé pour préserver nos marges de manœuvre financière, et faire face aux investissements prévus.

Les prévisions budgétaires pour 2025 s'élèveraient ainsi à 2,2 Mds€ (inscriptions réelles).

Le montant total des budgets annexes est en légère augmentation passant de 48,5 M€ en 2024 à 50,0 M€ en 2025 soit +1,5 M€.

	BP 2024	OB 2025	PREVISIONS 2026	PREVISIONS 2027	PREVISIONS 2028
Cité de l'Enfance	4 834 388,64	5 696 152,28	5 700 000,00	6 000 000,00	6 000 000,00
Foyer de l'Enfance	17 606 491,71	18 179 480,00	18 348 280,00	18 553 680,00	18 740 280,00
Laboratoire	2 587 885,00	2 737 885,00	2 737 885,00	2 737 885,00	2 737 885,00
Parc Erstein	4 987 455,00	5 797 872,00	5 896 249,00	5 996 594,00	6 098 946,00
Parc Véhicules	16 812 260,27	16 426 519,00	17 679 665,00	17 570 667,00	17 754 443,00
Energie électrique	898 600,00	799 500,00	885 500,00	899 850,00	789 200,00
Le Vaisseau	718 500,00	335 000,00	335 000,00	335 000,00	335 000,00
TOTAL	48 445 580,62	49 972 408,28	51 582 579,00	52 093 676,00	52 455 754,00

### **3.1. Assurer un budget équilibré et maîtrisé pour préserver nos finances**

#### **3.1.1. Les recettes de fiscalité**

Les recettes réelles de fonctionnement de la Collectivité européenne d'Alsace sont principalement composées de ressources fiscales (68,5% des recettes réelles prévisionnelles pour 2025).

Les ressources fiscales proviennent majoritairement de la fraction de TVA et des produits issus des DMTO qui représentent respectivement 27,8% et 12% des recettes prévisionnelles de fonctionnement pour 2025. Les ressources des départements sont ainsi pro-cycliques, puisqu'il s'agit de recettes très dépendantes de la conjoncture économique (consommation, inflation, et santé du secteur immobilier).

Rappelons que, depuis 2018, un transfert massif de TVA nationale s'est opéré de l'Etat vers les collectivités territoriales :

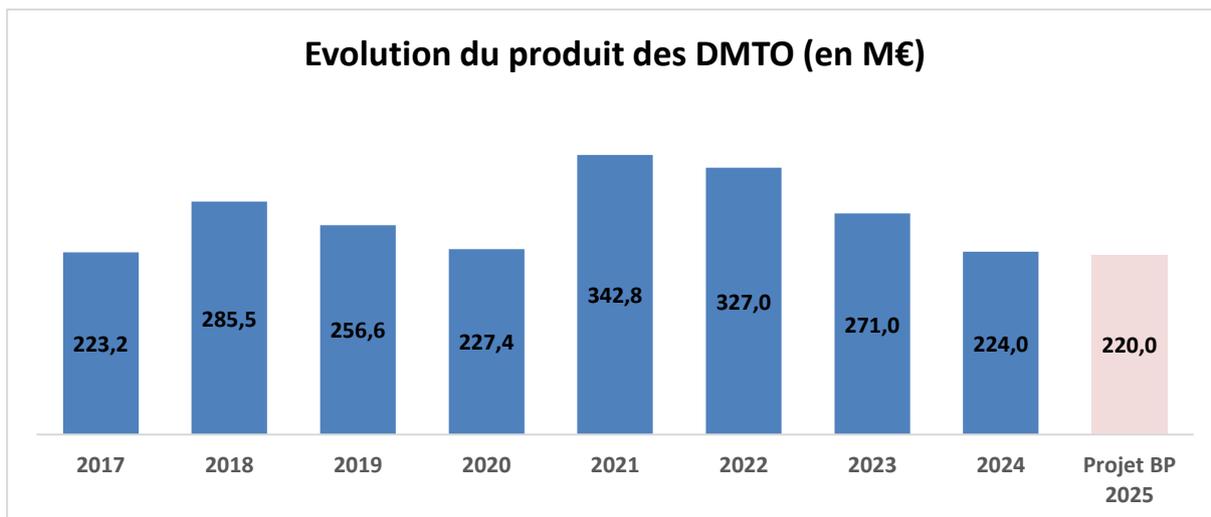
- En remplacement de la DGF régionale pour les régions ;
- En remplacement de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour les Départements et EPCI à fiscalité propre ;
- En compensation de la suppression de la CVAE à partir de 2021 pour les régions et de 2023 pour les départements et les EPCI à fiscalité propre.

Depuis 2023, la TVA nationale est ainsi devenue la première recette fiscale des collectivités territoriales, y compris de la Collectivité européenne d'Alsace, bien que sa dynamique soit bien moindre qu'attendue dans les différentes lois de finances.

En 2025, le gel potentiel de la dynamique de la TVA nous conduit à projeter une recette identique à celle de 2024, soit 513,4 M€. Cette absence de dynamique pénalise la collectivité de 15 M€. En effet, le produit de TVA national est projeté sur une dynamique de +2,9% entre 2025 et 2024.

	<b>2023</b>	<b>Prévisionnel 2024 (dynamique +0,8%)</b>	<b>2025 (année blanche)</b>	<b>2025 (dynamique +2,9%)</b>	<b>Manque à gagner CeA</b>
Fraction de TVA au titre de la réforme de la TH	370,5	373,6	373,6	384,5	10,8
Fraction de TVA au titre de la réforme CVAE	138,6	139,8	139,8	143,8	4,1
<b>Total</b>	<b>509,1</b>	<b>513,4</b>	<b>513,4</b>	<b>528,3</b>	<b>14,9</b>

En 2025, il est prévu de projeter le niveau des DMTO à 220 M€, soit à un niveau égal au réalisé 2024 (224 M€).



### 3.1.2. Les recettes des solidarités et d'exploitation

- *La hausse des recettes de CNSA en 2024*

Les recettes des solidarités représentent 16% des recettes prévisionnelles de fonctionnement pour 2025.

Elles sont majoritairement composées des concours APA et PCH attendus en augmentation par rapport au BP 2024, respectivement +8,3 M€ et +2,4 M€, du droit à la compensation RSA et de la dotation au titre du Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion en stabilité.

Les recettes liées à la contractualisation avec l'Etat concernant les stratégies enfance, pauvreté et insertion sont en revanche budgétées en baisse à hauteur de 8,9 M€ en 2025.

Il s'agit de recettes de fin de programmation concernant les contractualisations 2021-2023, et de recettes d'ores et déjà projetées dans le cadre du « Pacte des solidarités ».

- *De nouveaux gisements de recettes*

Depuis 2024, la Collectivité européenne d'Alsace met en œuvre une nouvelle politique tarifaire pour financer sa politique culturelle et scientifique à travers une nouvelle grille tarifaire adaptée aux enjeux d'attractivité touristique de l'Alsace, et de fidélisation du public alsacien.

Le Château du Haut-Koenigsbourg et le Vaisseau accueillent respectivement 600 000 et 200 000 visiteurs annuels. Ce sont les deux établissements culturels les plus importants gérés en régie par la Collectivité européenne d'Alsace. Le Château du Hohlandsbourg est quant à lui propriété de la Collectivité européenne d'Alsace depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Les tarifs du Vaisseau et du Château du Haut-Koenigsbourg ont été mis à jour pour répondre à plusieurs objectifs :

- Renforcer la fidélisation des publics locaux,
- Encourager les visites en famille,
- Confirmer la tarification solidaire,
- Faire de ces établissements une porte d'entrée sur les réseaux partenaires de la collectivité (réseau des châteaux forts, réseau de culture scientifique, technique et industrielle).

C'est une stratégie payante puisque les recettes ont augmenté de +1,6 M€ entre 2024 et 2023.

### **3.1.3. Des dépenses de fonctionnement courantes maîtrisées pour faire face à la contrainte budgétaire et préparer l'avenir**

- *Un plan de maîtrise budgétaire conduit dès l'été 2024 pour un meilleur service aux habitants*

Les dépenses de fonctionnement projetées au projet de BP 2025 sont contenues par rapport aux dépenses de fonctionnement budgétées en 2024. En effet, le budgété 2024 est de 1 770,8 M€, et la prévision budgétaire 2025 fait état d'un besoin de 1 745 M€, soit -25,8 M€ par rapport au budget primitif 2024 et aux 2 décisions modificatives.

Cette baisse des dépenses de fonctionnement est le résultat d'un travail de l'exécutif de la Collectivité européenne d'Alsace pour :

- Réorienter la dépense publique vers les besoins essentiels des Alsaciens et Alsaciennes, à savoir les dépenses de solidarités ;
- Faire un effort sur les dépenses de l'administration.

Pour autant, les dépenses de solidarités sont en augmentation.

- *Les dépenses de solidarités*

Ainsi, la Collectivité européenne d'Alsace poursuit son engagement en faveur des plus fragiles qui se traduit par une hausse des dépenses de solidarités, à hauteur de +17,3 M€ entre budgété 2024 et projet de BP 2025, soit +1,5%.

Les allocations individuelles de solidarité (AIS), en particulier du RSA, sont contracycliques et augmentent quand la croissance économique ralentit.

Pour le RSA, compte tenu du fait de l'indexation de la prestation sur l'inflation, ainsi qu'une probable revalorisation par l'Etat (+2%), d'une part, et une stabilité du nombre de foyers allocataires, d'autre part, l'hypothèse d'une hausse contenue à hauteur de +2% par rapport aux prévisions de dépenses 2024 a été retenue.

Une augmentation du nombre de bénéficiaires de l'APA est également anticipée, sous l'effet du vieillissement de la population, mais également de la prise en compte de la hausse du SMIC, de l'augmentation des tarifs barèmes d'aide à domicile et des prix de journée dans les établissements.

La tendance nationale est à la hausse des dépenses liées à la PCH dans le prolongement d'une forte hausse des bénéficiaires (+8% en un an), les revalorisations successives des tarifs applicables par le gouvernement, ainsi qu'une meilleure prise en charge des handicaps psychiques, mentaux et cognitifs.

## **3.2. Un endettement raisonné pour financer l'avenir sans compromettre la stabilité**

### **3.2.1. La capacité d'autofinancement préserve la capacité à agir**

L'évolution des recettes et des dépenses réelles de fonctionnement de la Collectivité européenne d'Alsace conduit à sécuriser un niveau d'épargne à hauteur de 113 M€ au projet de budget 2025. Adossé aux recettes prévisionnelles d'investissement hors emprunt (environ 80 M€) et un emprunt d'équilibre prévisionnel de près de 170 M€, il est possible de financer un plafond de 280 à 290 M€ de dépenses d'investissement en 2025.

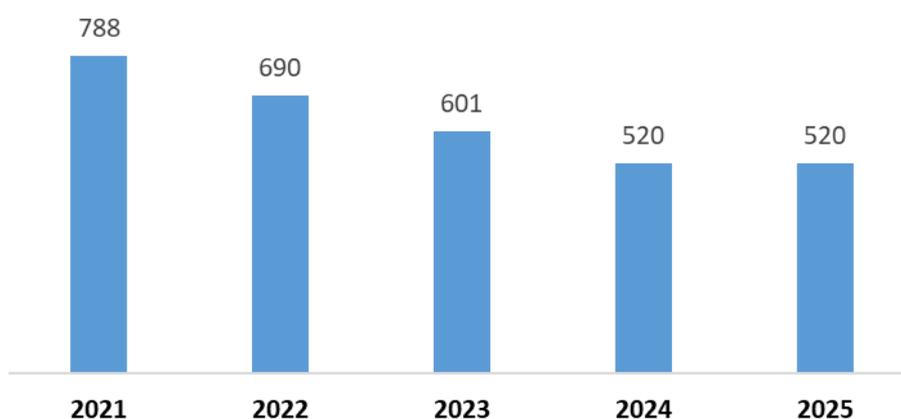
En M€	CA 2023	BP 2024	Budgété 2024	Projet BP 2025	2026	2027	2028
Recettes réelles de fonctionnement	1 911,0	1 848,0	1 864,9	1 848,0	1 862,0	1 952,0	1 967,0
Dépenses réelles de fonctionnement	1 698,8	1 695,2	1 770,8	1 735,0	1 769,0	1 802,0	1 829,0
<b>Autofinancement brut</b>	<b>212,3</b>	<b>152,7</b>	<b>94,1</b>	<b>113,0</b>	<b>93,0</b>	<b>150,0</b>	<b>138,0</b>

### 3.2.2. Un niveau d'endettement maîtrisé

- *La dette est maîtrisée*

Après le remboursement du capital de l'exercice pour un montant de 74,4 M€ et le recours à l'emprunt de 74,7 M€, la dette départementale s'établit à 520 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2025, soit le même montant qu'en 2024.

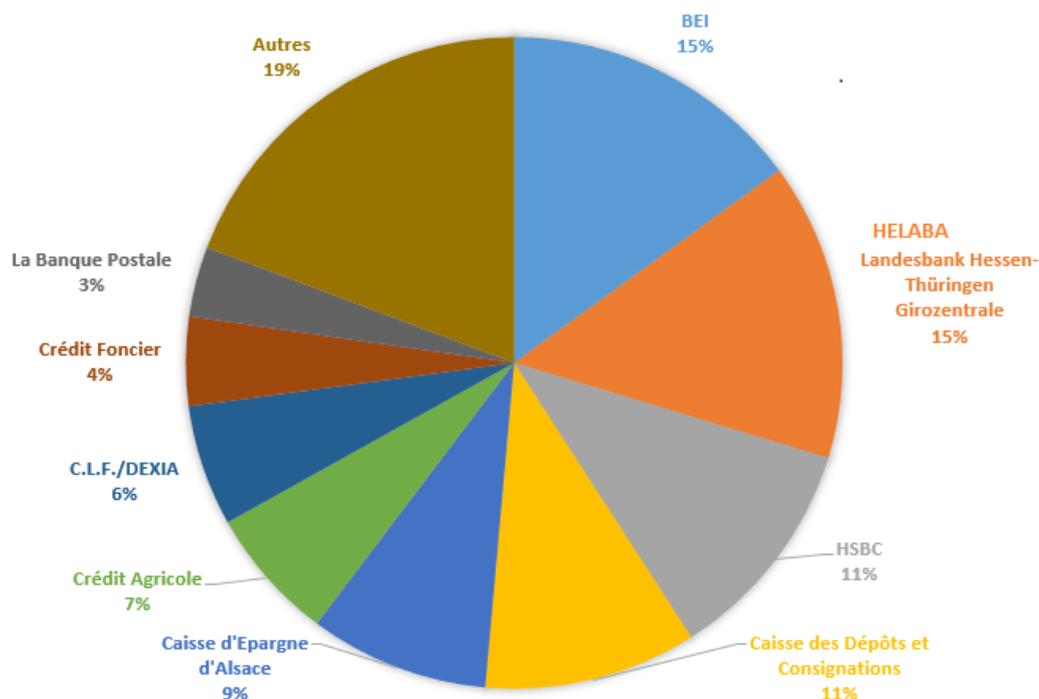
#### Evolution de l'encours de dette depuis 5 ans au 01/01/N (en M€)



Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, le taux moyen de la dette s'élève à 2,2% ce qui constitue un coût de la dette performant. En effet, les indices bancaires de dette à taux variable qui étaient majoritairement bas et bien positionnés ont entamé leur croissance à la fin de l'année 2021. Par ailleurs, l'ancien stock de dette contracté principalement à taux fixe durant la période 2002-2011, contrairement aux derniers contrats, continue à générer des intérêts élevés, qui sont dorénavant au niveau du marché. Au vu de l'augmentation des taux d'intérêts, le taux moyen reste très performant.

La structure de la dette présente une prépondérance du taux fixe à 81% et 19% de taux variable.

La Collectivité européenne d'Alsace dispose d'un panel étendu de partenaires financiers, dont des partenaires institutionnels tels que la Banque Européenne d'Investissement (15%) et la Caisse des Dépôts et Consignations (11%). Les autres prêteurs les plus importants sont le Groupe Caisse d'Épargne (9%), HELABA Landesbank Hessen-Thüringen Girozentrale HSBC (11%), le Groupe Crédit Agricole-CACIB (7%) et Dexia (6%).



- *La capacité de désendettement*

Il est communément admis que le risque financier est fixé à 10 ans de capacité de désendettement pour les Départements.

La capacité de désendettement de la Collectivité européenne d'Alsace a évolué ainsi :

- En 2021 et 2022 : 1,8 années,
- En 2023 : 2,4 années,
- BP 2024 : 3,9 années.

A fin 2025, celle-ci serait réévaluée à près de 6 ans.

- *Diversification de la stratégie de financement*

A des fins de maîtrise de la dette, la Collectivité européenne d'Alsace mène une stratégie d'emprunt prudente, optimisée et diversifiée.

La stratégie de gestion de la dette s'appuie sur les lignes directrices suivantes : souscription de produits de gestion de dette simple indexés de la zone euro, mise en concurrence des opérations de dette et sanctuarisation d'une proportion élevée de prêts à taux fixe.

La Collectivité européenne d'Alsace dispose également d'un programme de lignes de trésorerie qui sont des concours financiers permettant de mobiliser des fonds de manière souple et rapide qu'elle pourra utiliser en cas de besoin.

### **3.2.3. La trajectoire de la programmation pluriannuelle d'investissements (PPI)**

Le PPI de la Collectivité européenne d'Alsace traduit l'ambition de la collectivité d'être le 1<sup>er</sup> aménageur du territoire avec :

- Les grands projets de construction et de réhabilitation des collèges avec un programme de 630 M€ pour répondre aux objectifs de collèges répondant à des normes environnementales et énergétiques élevés, mais aussi créer les places

nécessaires à l'accueil des collégiens dans les agglomérations en tension (Mulhouse et Strasbourg notamment) ;

- Les projets routiers et notamment la mise en place de l'écotaxe, ainsi que la construction d'itinéraires cyclables pour favoriser les mobilités douces et protéger l'environnement ;
- La maintenance lourde de nos routes, de nos collèges et de nos bâtiments d'accueil du public. Cela permet de disposer d'équipements routiers de qualité, de routes sécurisées, des collèges qui accueillent nos enfants dans des conditions d'études optimales, et des bâtiments d'accueil des publics fragiles en bon état de fonctionnement ;
- Le soutien à nos partenaires et aux publics à travers la contractualisation avec les communes et les EPCI (2023-2025), la déclinaison de la politique habitat pour être capable d'offrir des logements à tous les publics (personnes âgées, personnes en perte d'autonomie, et familles en difficultés sociales), les subventions au projet de réhabilitation des EHPAD et les établissements d'accueil des personnes en situation de handicap, les fonds patrimoniaux pour la préservation de la maison alsacienne ou encore la lutte contre le désert médical et le soutien à la recherche.

Ainsi la Collectivité européenne d'Alsace fait le choix de financer des investissements d'avenir avec une priorité donnée aux opérations en faveur de la sobriété énergétique, de la production de chaleur à partir d'énergies renouvelables et dans des infrastructures résilientes qui répondent à de hautes normes environnementales pour répondre aux enjeux climatiques, énergétiques, sociaux, éducatifs et de mobilité.

## **4. Une année de proximité et de participation citoyenne**

### **4.1. Renforcer la démocratie participative pour une gestion locale à l'écoute des besoins**

Pour appuyer et renforcer notre action de proximité, **le Conseil de développement d'Alsace a été créé fin 2021**. Il s'agit d'un espace de dialogue renforçant le lien démocratique entre les élus de la Collectivité européenne d'Alsace, les Alsaciens et les territoires autour de 2 objectifs :

- Etre force de proposition et d'innovation pour l'évolution des politiques publiques de la Collectivité européenne d'Alsace ;
- Assurer un rôle de promotion des démarches d'implication citoyenne en Alsace et être un espace d'apprentissage et d'appropriation des actions de la collectivité auprès de l'ensemble des Alsaciens.

Depuis sa création, il a mobilisé 126 citoyens alsaciens et transfrontaliers, participant à 8 assemblées plénières, 120 réunions de travail et 15 événements organisés par la collectivité.

En 2025, le **Conseil de développement d'Alsace se renouvelle pour renforcer son efficacité et sa représentativité**, à travers notamment l'augmentation de ses membres (de 120 à 156), et une répartition territoriale plus équilibrée (20 membres par territoire de vie et 4 membres par euro district).

Ce conseil renouvelé est l'outil d'une **nouvelle ambition pour la démocratie d'implication en Alsace** avec pour volonté de :

- Intensifier le dialogue entre citoyens, élus et administration pour renforcer l'intégration de l'implication citoyenne dans les politiques publiques et leur co-construction ;
- Valoriser l'engagement citoyen et promouvoir une culture démocratique renforcée pour sensibiliser l'ensemble de la population à l'enjeu de participation citoyenne ;
- Innover en matière de dispositifs d'implication en développant des outils et formats participatifs adaptés aux réalités locales.

### **4.2. Promouvoir le bilinguisme**

La Collectivité européenne d'Alsace a approuvé le 31 mai 2021 le premier volet de la **stratégie en faveur du bilinguisme** autour de 4 axes (immersion, temps périscolaire et extrascolaire, mutualisation des moyens, visibilité dans l'espace public), affirmant ainsi sa volonté d'agir en matière de bilinguisme.

L'année 2025 est **l'année du bilinguisme**, compétence dont la collectivité est cheffe de file. A cette occasion, de nombreux événements sont prévus tels que des cours d'alsacien décalés, la mise en lumière de 2 pièces de théâtre alsacien en lien avec le Théâtre du Rhin, le dévoilement des premiers panneaux de signalisation de chantier en alsacien, la visite du château du Haut-Koenigsbourg en alsacien, ...

Le point d'orgue doit être la **création de l'office public de la langue régionale va être** sous la forme d'un GIP qui réunira l'ensemble des partenaires institutionnels, associatifs, économiques, culturels mobilisés en faveur du bilinguisme.

Cet office développera des actions hors champ scolaire afin de créer un environnement global donnant à la langue régionale une véritable existence sociale et culturelle.

**En matière de coopération transfrontalière**, la Collectivité européenne d'Alsace porte le projet de territoire Rhin supérieur qui a pour objet de définir un nouveau cadre d'aménagement partagé. La collectivité reste fortement impliquée dans les instances de coopération transfrontalière, ainsi que dans les structures bi ou trinariales qu'elle cofinance conjointement avec ses partenaires des trois pays.

La Collectivité européenne d'Alsace poursuit son engagement en faveur de la politique européenne à travers la signature du nouveau contrat triennal 2024-2026 impliquant un engagement financier fort et une ambition réaffirmée de soutien aux organismes et structures œuvrant pour la défense et le rayonnement de Strasbourg capitale européenne.

Enfin, des projets emblématiques font l'objet d'une attention particulière comme le futur collège franco-allemand, la liaison intermodale Duppigheim-Entzheim et plus globalement le soutien à l'aéroport de Strasbourg-Entzheim ou encore l'École européenne de Strasbourg.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

-De prendre acte de la présentation du rapport, de débattre des orientations budgétaires pour 2025, de clôturer ce débat par un vote et d'approuver l'évolution des charges de personnel jointe en annexe au présent rapport.